

Promotion économique : adhésion à Franche-Comté Expansion

Rapporteur : M. Le Président

Franche-Comté Expansion (FCE) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 créée à l'initiative de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), du Conseil Régional et des 4 départements de Franche-Comté.

Objet :

Promouvoir le développement économique de la région Franche-Comté, et ce à travers :

- la mise en valeur du territoire régional, et notamment de ses filières et pôles d'excellence,
- l'amélioration de la compétitivité des territoires de la région
- la prospection d'acteurs économiques extérieurs à la région,
- la veille stratégique concernant les implantations sur le territoire régional,
- l'ingénierie financière et technique en faveur de projets ou restructuration d'entreprises,
- la constitution d'un centre de ressources régionales.

Fonctionnement :

Pour réaliser son objet, une charte de partenariat lie FCE et ses membres sur la base des principes suivants :

- connaissance réciproque et coordination,
- non-concurrence entre les territoires de la région,
- information mutuelle sur tout projet de délocalisation intra-régionale,
- concurrence loyale lorsque le projet d'implantation concerne plusieurs territoires franc-comtois.

Franche-Comté Expansion coordonne la mise en forme de l'offre territoriale régionale, et en assure la promotion en lien étroit avec les partenaires locaux.

FCE est ainsi le relais des organismes locaux aux niveaux régional, national et international.

L'association anime le groupe de Prospection/Promotion régionale déjà composé de l'ADED, Jura Développement, Action 70, ADEBT, ADUPM, et est destinataire de tous les projets étrangers en provenance de la DATAR et de son réseau.

Politique 2002 de prospection exogène

Arrêtés de façon partenariale, les secteurs de prospection sont en priorité :

- l'automobile,
- la logistique,
- le bois,
- les techniques de précision, dont les microtechniques,
- l'industrie du numérique et tertiaire

Pour chacun de ces secteurs, un certain nombre de salons ont été identifiés pour y mener des actions de prospection directe, des donneurs d'ordres internationaux sont approchés via des réseaux professionnels (IFA Tokyo et Séoul, fournisseurs des grands ensembliers...) ou des prestataires privés spécialisés (Implantation express, action USA commune avec la Bourgogne...)

Budget Action commerciale : 294,5 K€ dont 120 pris en charge par FCE, et 174,5 par les partenaires.

Motivation pour une adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

L'adhésion annuelle à FCE s'élève à 150 €.

Actuellement indirectement représentée par l'ADED, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'est pas en mesure de faire valoir ses atouts, intérêts et objectifs de prospection et promotion au sein de FCE.

Adhérer à FCE permettra de :

- participer à l'élaboration de son programme de travail, et ainsi d'orienter l'effort de prospection sur des secteurs où le Grand Besançon excelle,
- d'être destinataire des projets d'implantation détectés à l'étranger,
- de bénéficier d'un vaste réseau professionnel permettant ainsi de définir une offre territoriale en adéquation avec les besoins des investisseurs potentiels.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'adhérer à Franche-Comté Expansion.

Pour extrait conforme,

Le Président